

L'objectif était d'instaurer entre la SEE et les banques des relations de travail plus étroites.

La SEE est l'organisme officiel de crédit à l'exportation du Canada. C'est pourquoi elle joue un rôle clé dans le financement des exportations. Et, bien sûr, les banques sont les principaux intervenants du secteur privé dans ce domaine. La pierre angulaire sur laquelle repose l'amélioration du financement des exportations semble être le renforcement des relations entre la SEE et les banques.

### Processus

La SEE a entrepris de mettre au point un cadre de partage des risques avec les banques et les institutions financières pour les marchés internationaux. On compte sur un tel cadre non seulement pour activer la participation au financement international, mais aussi pour accroître les financements disponibles sur les marchés étrangers.

De plus, la SEE a été priée d'établir des protocoles pour définir les relations existant entre elle et les banques sur des questions telles que les éventuels différends nés d'une orientation compétitive dans les transactions, la confidentialité, etc.

Certains principes directeurs de l'opération ont été définis dans le *Plan d'action* :

1. Les intérêts des exportateurs canadiens sont de la plus haute importance. La participation des institutions financières devrait avoir pour effet d'augmenter le financement offert aux exportateurs à des conditions plus compétitives.
2. Il ne devrait pas y avoir de dépenses supplémentaires pour le Trésor.
3. Le partage des risques entre les institutions financières et la SEE est indispensable à un partenariat et il doit s'aligner sur les réalités du marché.